

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 26 mai 2020**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le 21 mai, le Maire sortant en vertu du Code général des Collectivités Territoriales a convoqué le Conseil Municipal pour le 26 mai 2020 à 20h30.

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mai à 20h30, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal de NERVILLE-LA-FORET, sous la présidence de Monsieur VAN HYFTE Philippe, Maire.

Les 15 conseillers présents formant les membres en exercice, élus lors des élections municipales du 15 mars 2020.

M. Jean Lou DESBARBIEUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Au regard du caractère électif de cette séance, Mmes Béatrice FALLET et Patricia VELOSO ont été nommées assesseurs

Le Maire sortant après avoir rappelé le caractère exceptionnel de cette réunion de conseil municipal ne pouvant accepter qu'un public limité pour répondre aux respects des mesures de barrières conformes aux décisions gouvernementales en raison du COVID 19, transmet la présidence de l'assemblée au doyen d'âge pour procéder à l'élection du Maire.

### **1° ELECTION DU MAIRE.**

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, M. Philippe VAN HYFTE a été élu à la majorité par 14 voix pour et une abstention.

Après avoir remercié ses pairs pour la confiance qu'ils lui ont témoignée, le nouveau Maire élu prend la présidence pour procéder à l'élection de 2 adjoints conformément à la décision du Conseil Municipal.

### **2° ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT.**

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, M. Pierre-Yves BOUDER a été élu à la majorité par 14 voix pour et une abstention.

### **3° ELECTION DU 2<sup>EME</sup> ADJOINT.**

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, M. Bernard CHARPILLAT a été élu à la majorité par 14 voix pour et une abstention.

Les 2 Maires Adjoints élus remercient également leurs pairs pour leur confiance témoignée.

### **4° DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Après avoir entendu l'énoncé des délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant son mandat, soit toutes les attributions énumérées dans l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et considérant que toutes décisions du Maire prises par délégation du Conseil, sont assimilées à des délibérations du Conseil.

Cependant en application de l'article L.2122.23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des délégations particulières qu'il a utilisées.

Le Conseil Municipal vote pour à 14 voix Pour et 1 abstention la délégation au Maire.

### **5° DESIGNATIONS DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

#### **5.1. Syndicat de Transport des Trois Forêts**

Titulaire	Suppléant
Jean Lou DESBARBIEUX	Galina GAGNÉ

#### **5.2. Syndicat de traitement des ordures ménagères**

Titulaires	Suppléants
Pierre-Yves BOUDER Brigitte FREZON	Galina GAGNÉ Michel ROBERT

#### **5.3. Syndicat pour la fourrière animale**

Titulaire	Suppléant
Philippe VAN HYFTE	Olivier ALSENE

#### **5.4. Syndicat des transports d'élèves**

titulaires	suppléants
Stéfan MOUSSETTE	Franck GILLES
Philippe MERCIER	Philippe VAN HYFTE

**5.5. Syndicat d'adduction d'eau**

titulaires	suppléants
Jean Lou DESBARBIEUX	Bernard CHARPILLAT
Michel ROBERT	Philippe VAN HYFTE

**5.6. Syndicat d'électricité**

titulaire	Suppléant
Philippe VAN HYFTE	Bernard CHARPILLAT

- **DESIGNATION DU DELEGUE AU CNAS** (Centre national d'action sociale pour les agents communaux actifs)

- Patricia VELOSO

- **DESIGNATION DU DELEGUE A LA MISSION LOCALE NORD VAL D'OISE -HUB DE LA REUSSITE**

- Galina GAGNÉ – Jacqueline BASSET

- **DESIGNATION DU DELEGUE A L'ASIMPAD** (Association de Soins Infirmiers Pour le Maintien des Personnes Dépendantes)

- Laeticia MONTEIRO

**MEMBRES DU CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale)

- Jacqueline BASSET- Béatrice FALLET-Brigitte FREZON-Galina GAGNÉ-Patricia VELOSO

## 6° DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire de Monsieur le Préfet du Val d'Oise en date du 9 mars 2020, relative à la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux – programmation 2020.

Cette dotation permet de subventionner des travaux sur les bâtiments publics, Il est proposé de déposer un projet de rénovation de la toiture de la salle des fêtes. Cette dernière étant utilisée fréquemment par les élèves de l'école, la commune envisagerait de procéder aux travaux avant la rentrée des classes de septembre.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire ce projet global pour un montant de 150 000 € HT.

### PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Dépense subventionnée HT	Taux	Montant subvention
Désamiantage et transfert des plaques de fibrociment	70 000	45%	31 500
Remplacement de la toiture	80 000	45%	36 000
<b>Total des subventions</b>			<b>67 500</b>
<b>Montant H.T. à la charge de la commune</b>			<b>82 500</b>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet
- adopte le plan de financement proposé
- sollicite l'attribution de la dotation d'équipement des Territoire Ruraux pour ce projet entre 40 et 45% du montant H.T. des travaux.
- demande l'inscription de la dépense au budget primitif 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30